



LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

# 1<sup>ère</sup> BIENNALE de FONTENAY-LE-FLEURY du 3 au 11 octobre 2015

Fontenay Le Fleury, le 25 juin 2015

Cher Ami Artiste,

Changeant la cadence de ses salons d'arts, la Société Artistique a le plaisir de vous convier à participer à sa première biennale qu'elle organise du 3 au 11 octobre 2015 au Théâtre de Fontenay-le-Fleury, Salle Sacha Guitry (près de la Mairie).

Deux prestigieuses artistes en seront les invités d'honneur : Frédérique ASSAEL, peintre, et Denise BRIMSON, sculptrice, aux côtés desquelles nous vous invitons à venir exposer.

Vous trouverez ci-joint un document comportant le calendrier de la manifestation ainsi que tous les renseignements utiles pour l'organisation.

Est également joint un bulletin d'inscription que nous vous demandons de bien vouloir remplir et retourner le plus rapidement possible (date limite : 29 août 2015 (\*)) à la Société Artistique, Mairie de Fontenay le Fleury, 78330, à l'attention de Diane CORSON.

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous adressons notre amical et artistique souvenir.

La Présidente  
Diane CORSON

(\* ) Joindre un chèque d'engagement correspondant à la grille des droits d'accrochage (le chèque ne sera remis en banque par l'association que le jour du retrait de vos œuvres)

Société Artistique Communale de Fontenay le Fleury  
Association n°4839 – loi 1901 – JO du 09-06-1963 – SIRET 33091543000020  
Siège social : Mairie de Fontenay le Fleury 78330

Site Internet : <http://www.start-flf.fr> - Adresse électronique : [contact@start-flf.fr](mailto:contact@start-flf.fr)  
Contact téléphonique : 06.35.95.43.46



LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**1<sup>ère</sup> BIENNALE**  
**de FONTENAY-LE-FLEURY**  
**du 3 au 11 octobre 2015**

A accompagner du règlement par chèque libellé à l'ordre de la Société Artistique (remis en banque au retrait de vos œuvres), d'une brève biographie et des photos requises et à adresser **au plus tard le 29 août 2015** à :

SOCIETE ARTISTIQUE - A l'attention de Diane CORSON – Mairie de Fontenay le Fleury – 78330 FONTENAY LE FLEURY

**NOM** : ..... **Prénom** : .....  
**Pseudonyme** : .....  
**Adresse** : .....  
**Ville** : ..... **Code postal** : .....  
**Téléphone** : .....  
**Adresse e-mail obligatoire** : .....  
**Site Internet (le cas échéant)** : .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

*Je refuse que mes œuvres soient publiées sur le site Internet de l'association, étant entendu que mes droits d'auteurs seront préservés. Aucun droit de reproduction ne pourra être exigé*

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du salon

**Cotisation 2015/16 obligatoire pour tous les exposants**

Titre des œuvres proposées	Technique	Format	Prix de vente	Droits d'accrochage		
				Fontenaysiens : 18 € <input type="checkbox"/>	non Fontenaysiens : 20 € <input type="checkbox"/>	
				1 œuvre	20 €	<input type="checkbox"/>
				2 œuvres	30 €	<input type="checkbox"/>
				3 œuvres	40 €	<input type="checkbox"/>
			<b>Total</b>			

**CALENDRIER DES PERMANENCES ASSUREES PAR LES ARTISTES.**

	SAM 03/10	DIM 04/10	LUN 05/10	MAR 06/10	MER 07/10	JEU 08/10	VEN 09/10	SAM 10/10	DIM 11/10
14h30-16h30									
16h30-18h30									

✂.....

Partie à conserver et à présenter pour la restitution des œuvres :

**RECEPISSE DE DEPOT**

*A remplir et à conserver pour validation lors du dépôt des œuvres et indispensable pour le retrait*

Titre	Technique

Nom et prénom : .....  
Adresse : .....  
.....

Réservé aux organisateurs

## CONDITIONS D'INSCRIPTION AU SALON D'ART



LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

### 1<sup>ère</sup> BIENNALE de FONTENAY-LE-FLEURY du 3 au 11 octobre 2015

au Théâtre (près de l'Hôtel de Ville) - Salle Sacha Guitry, 2<sup>ème</sup> étage  
Entrée libre de 14h30 à 18h30.

Invitées d'honneur : **Frédérique ASSAEL**, peintre  
**Denise BRIMSON**, sculpteure

#### CALENDRIER:

Date limite d'inscription :	29 août 2015
Dépôt des œuvres :	Samedi 26 septembre, de 14h30 à 18h30 Salle Sacha Guitry – 2 <sup>ème</sup> étage avec ascenseur
Vernissage et remise des prix :	<b>Samedi 3 octobre 2015 à 17h00</b>
Ouverture au public :	Samedi 3 octobre 2015, à 14h30
Fermeture du Salon :	Dimanche 11 octobre 2015 à 17h00
Retrait des œuvres :	Dimanche 11 octobre 2015 de 17h00 à 18h30

**PRESENTATION DES ŒUVRES** (Le reçu du bulletin d'inscription sera rendu tamponné au moment de la réception des œuvres. Il devra **impérativement** être présenté pour le retrait)

#### **Sculptures**

- Leur nombre est limité à 3 par exposant
- Socles et vitrines sont à la charge des exposants. Sculptures et socles devront porter sur une partie cachée le nom et l'adresse de l'exposant.

Afin d'éviter des transports inutiles, la sélection des sculptures se fera sur **photos de très bonne qualité** (l'œuvre devra être photographiée **sous différents angles** suffisamment explicites pour permettre au jury de prendre sa décision). Préciser la matière et les dimensions. L'une des photos sera retenue pour figurer sur le site de l'association sur une page dédiée à chaque artiste. Le bulletin d'inscription, une biographie de l'artiste et les photos des sculptures devront être envoyés avant le 29 août 2015, de préférence par mail à [corson.diane@free.fr](mailto:corson.diane@free.fr) ou [contact@start-flf.fr](mailto:contact@start-flf.fr) (merci de faire des mails inférieurs à 5 Mo) ou par courrier postal. Le chèque ne sera quant à lui adressé qu'à réception de l'information des œuvres retenues. La décision du jury (début septembre) sera communiquée par courrier électronique, voire par téléphone. Les œuvres retenues seront déposées le 26 septembre 2015 de 14.30 heures à 18.30 heures, salle Sacha Guitry, au Théâtre de Fontenay le Fleury (parking place du 8 mai 1945 - Ascenseur).

#### **Peintures**

- 3 œuvres au maximum peuvent être proposées sur la demande d'inscription pour un total de **80 points au maximum**, aucune œuvre ne pouvant être inférieure à 20 points (pour information, formats des châssis sur le site [Wikipedia](http://Wikipedia))
- Les toiles recevront une simple baguette, cadre américain ou cache-clou autour des châssis à **l'exclusion de tout autre encadrement**.
- Toutes les toiles seront **munies de leur système d'accrochage** (piton scotché au dos) et devront porter au dos le **nom et l'adresse de l'exposant**.

Envoyer, de préférence par mail à [corson.diane@free.fr](mailto:corson.diane@free.fr) ou [contact@start-flf.fr](mailto:contact@start-flf.fr), une photo par œuvre, **de très bonne qualité**, qui pourra être retenue pour figurer sur le site de l'association.

#### **Œuvres sur papier**

- 3 œuvres au maximum, format Raisin (55 x 65) au maximum et demi-Raisin (50 x 32,5) au minimum. La présentation de formats supérieurs à Raisin n'autorisera pas de proposer 3 œuvres.
- Sous-verre soigneusement encadré, sous altuglas vivement recommandé, **pincés exclus**, toutes les œuvres étant munies de leur système d'accrochage et devant porter au dos le nom et l'adresse de l'exposant.

## ACCEPTATION DES ŒUVRES

Un jury de réception se réserve le droit de refuser tout ou partie des œuvres présentées selon leur qualité, leur caractère, leur encombrement, la nature de l'encadrement et les possibilités d'accrochage. Les droits d'accrochage seront restitués aux artistes dont les œuvres seraient refusées.

## DROITS D'INSCRIPTION

### Barème applicable aux tableaux et sculptures acceptés par le jury:

Pour exposer, l'artiste devra être à jour de sa cotisation 2015/16, soit 18 € pour les Fontenaysiens et 20 € pour les non-Fontenaysiens

1- Cotisation 2015/16.....	18 € /20 €
2- Droit d'accrochage Salon d'Art 2014	
1 œuvre.....	20 €
2 œuvres.....	30 €
3 œuvres.....	40 €

## RETRAIT DES ŒUVRES

Les œuvres seront retirées au Théâtre aux dates prévues dans le calendrier sur présentation du récépissé de dépôt. Toute œuvre restant en souffrance après les dates prévues le sera aux risques et périls de son propriétaire. Un droit de dépôt de 10 € sera perçu par œuvre et par jour de retard.

## RECOMPENSES

Les Prix du Salon sont attribués par un jury composé de personnalités extérieures à la Société Artistique, artistes professionnels, amateurs ou autres. Le jury peut décider de ne pas décerner de Prix dans une discipline. L'artiste déjà primé dans une même discipline à l'occasion du précédent Salon est mis hors-concours dans cette catégorie pendant le présent Salon. Les œuvres des invités d'honneur des précédents Salons sont également mises « Hors concours ».

## VENTES D'ŒUVRES

La Société Artistique ne prélève aucun pourcentage sur le montant des ventes mais il convient de l'informer de toute opération conclue directement par les exposants. Si l'œuvre est encadrée, le prix de vente inclut l'encadrement, sauf indication contraire. Les œuvres vendues au cours du salon ne pourront être retirées par leurs acquéreurs qu'à l'issue du salon.

## CATALOGUE

Un exemplaire du catalogue sera remis gratuitement à chacun des exposants ainsi que des invitations pour le Salon.

## ASSURANCES

Les artistes qui le désirent assureront leurs œuvres individuellement, la Société Artistique n'assurant pas les œuvres exposées. N'étant que simple détentrice des œuvres confiées et non dépositaire, au sens donné à ce terme par le Code Civil, la Société décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages de toutes sortes.

La signature de la « Demande d'Inscription » tient lieu d'approbation de ces dispositions et donc de l'engagement de non-recours contre la Société ou son président. Les œuvres seront naturellement traitées avec le plus grand soin par les organisateurs de l'exposition.

## PERMANENCE

Une permanence est assurée par les membres de la Société Artistique et par des exposants bénévoles (tableau à remplir sur le bulletin d'inscription).

## DROITS D'AUTEUR – INTERNET

La Société Artistique souhaite pouvoir faire vivre son site Internet en y présentant certaines œuvres de ses membres qui auront exposé ainsi qu'une petite biographie. Ceux qui **ne souhaitent pas** voir leurs œuvres publiées sont invités à le spécifier par écrit sur le bulletin d'inscription. **Tous les exposants adresseront néanmoins la photo de chacune de leur œuvre, de préférence numérique au format Jpg, à l'adresse suivante : [corson.diane@free.fr](mailto:corson.diane@free.fr) ou [contact@start-flf.fr](mailto:contact@start-flf.fr) ainsi qu'une petite biographie.** Les droits d'auteur seront bien sûr préservés. Aucun droit de reproduction ne pourra être exigé. Les artistes pourront également, le cas échéant, transmettre à l'association les coordonnées de leur propre site Internet afin qu'un lien puisse être établi via celui de l'association.

*La participation au salon entraîne l'entière acceptation du présent règlement.*

## ENVOI DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION ACCOMPAGNEE DU CHEQUE :

SOCIETE ARTISTIQUE – A l'attention de Diane Corson - Mairie de Fontenay le Fleury – 78330 FONTENAY LE FLEURY

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, contacter Diane CORSON au 06.35.95.43.46 ou [corson.diane@free.fr](mailto:corson.diane@free.fr)

Site Internet : [www.start-flf.fr](http://www.start-flf.fr)